



# BPJEPS

## Activités de la forme

### Option haltérophilie, musculation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport  
mention **Activités de la Forme (AF)** option « haltérophilie, musculation » - site du CREPS

#### Le métier

Les profils d'emploi identifiés sont professeur de musculation, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur... On distingue alors plusieurs types d'emplois occupés :

- conseiller sportif spécialisé dans l'animation de plateau de musculation ;
- conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel ;
- Préparateur physique ;
- responsable d'équipe d'animation.



Entrez dans l'enseignement supérieur

#### Où exerce-t-il ?

##### Dans les structures commerciales

- des centres de remise en forme
- des structures réunissant sur le site des activités de plein air, d'environnement et des activités de forme
- des centres thermaux et de balnéothérapie
- des « entreprises individuelles » proposant des prestations individuelles ou collectives en tant que « coach »

##### Dans les structures associatives

- autonomes et spécialisées, mais se présentant plus souvent comme des sections d'associations, en cohérence avec la logique fédérale affinitaire

##### Autres structures employeurs

- les collectivités territoriales, les comités d'entreprise, les structures de vacances...

#### Conditions d'accès à la formation

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 ou de niveau 2 » (PSE 1 ou PS2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- justifier de l'attestation de réussite aux Exigences Préalables (EP) à l'entrée en formation et satisfaire aux tests de sélection dans la limite des places ouvertes à la formation ;
- être âgé de 18 ans le jour de la validation des EP.

#### Contenu des Exigences Préalables / des épreuves de sélection

- Exigences Préalables (EP) :
  - épreuve 1 : test « Luc Léger »
  - épreuve 2 : démonstration technique composée d'exercices (consulter l'annexe IV du référentiel pour le détail)
- épreuves de sélection :
  - épreuve écrite
  - épreuve orale
  - démonstration en haltérophilie sur les 2 mouvements (épaulé jeté, arraché) - (consulter le dossier d'inscription pour le détail)

#### Contenu de la formation

##### 2 UC transversales (UC1 et UC2)

Communication, connaissances des publics, fonctionnement des structures et conduite de projet.

##### 2UC spécifiques à l'option (UC3 et UC4)



MINISTÈRE  
DES SPORTS



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Certification

Délivrée par le Ministère chargé des sports  
Diplôme professionnel de niveau IV

## Particularité(s)

Le CREPS propose aux stagiaires du BPJEPS AF option « haltérophilie musculation » de suivre en parallèle l'option « cours collectifs ».

## Calendrier de la formation

|           | Inscription avant le | TEP  | Sélections         | Début de la formation | Fin de la formation | Effectif | Evaluation    | Durée en stage | Durée en centre |
|-----------|----------------------|--|--------------------|-----------------------|---------------------|----------|---------------|----------------|-----------------|
| 1 option  | 30.06.2020           | Avril 2020 (parcoursup)<br>Janvier à juin 2020 | Début juillet 2020 | 01.09.2020            | 15.06.2021          | 20       | certification | 600 h          | 600 h           |
| 2 options |                      |  |                    |                       |                     |          |               | 546 h          | 778 h           |

## Coût de la formation - tarif révisable au 1<sup>er</sup> septembre 2020

Frais d'inscription : 50.00 euros

Frais pédagogiques 1 option : 5 400.00 euros

Frais pédagogiques 2 options : 7 002.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

## Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales, SESAME, parcoursup
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi, CPF, contrat de professionnalisation
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi, MDPH...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation, CPF, reconversion ou promotion par l'alternance, projet de transition professionnelle
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur

## VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.  
Se renseigner à la DRDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

## S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

En dehors de Parcoursup, l'inscription aux TEP se fait auprès du CREPS Auvergne Rhône Alpes Vallon Pont d'Arc :

<https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region> / Renseignements: [tep.region.apt@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr](mailto:tep.region.apt@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr) ou 06 40 52 82 41

En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du règlement des frais d'inscription.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

## Responsable pédagogique

**Renaud LAURENT** - Tél. 04 70 59 52 72 ou 06 12 10 04 59

E-mail : [renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:renaud.laurent@creps-vichy.sports.gouv.fr)

## SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : [delphine.grandjean@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:delphine.grandjean@creps-vichy.sports.gouv.fr)

## CREPS Auvergne Rhône-Alpes / Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)